



Mission régionale d'autorité environnementale
La Réunion

Saint-Denis, le 6 septembre 2016

Objet : Avis délibéré de l'Autorité environnementale (Ae).

Dossier : Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Territoire de la Côte Ouest (TCO).
Projet de révision arrêté le 9 mai 2016.

Réf : Accusé Réception Ae du 13 juin 2016.

Nos réf. : SCETE/UAE/ChL / appui MRAe /n°2016AREU01

Monsieur le président du Territoire de la Côte Ouest,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis rendu par la mission régionale d'autorité environnementale, réunie ce 6 septembre, sur le projet cité en objet.

Cet avis est mis en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de La Réunion (MRAe) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr . Il l'est également sur le site internet de la DEAL de La Réunion, portail SIDE (système d'informations documentaires du développement durable et de l'environnement) : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr> .

Conformément aux articles L.122-7 et R.122-24 du code de l'environnement, cet avis devra être publié sur votre site internet et le moment venu, joint au dossier soumis à enquête publique ou à participation du public.

Je serais heureux de recevoir les éléments complémentaires que le maître d'ouvrage jugerait utile de joindre au dossier d'enquête publique à la suite des recommandations de cet avis, le cas échéant.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale

Bernard BUISSON

Monsieur le président
du Territoire de la Côte Ouest (TCO)
B. P. 50049
97822 LE PORT Cedex

Copie : M. Le Préfet de La Réunion / DRCTCV, pour information